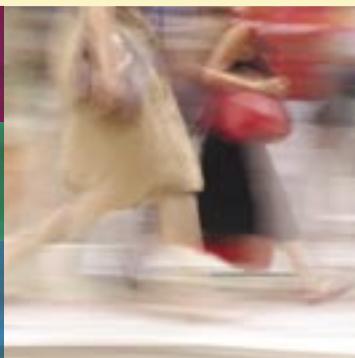


RÉSEAU NATIONAL DES ACTEURS
DES DÉMARCHES TEMPORELLES

capitalisation des actions



COMMISSION EUROPÉENNE
AVEC LE SOUTIEN DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

LIVRET N°1 - OCTOBRE 2007

Tempo Territorial

Conseil Général de la Gironde - Esplanade Charles de Gaulle
33074 Bordeaux cedex - Tél. : 05 56 99 35 37
tempoterritorial@yahoo.fr



L'association des acteurs des démarches temporelles territoriales

Depuis sa création en 2004, *Tempo Territorial*, premier réseau national des acteurs des démarches temporelles réunit, dans le cadre d'un programme européen, des collectivités, des organisations scientifiques, des associations et des entreprises, des individus soucieux de faciliter la conciliation des temps personnels et professionnels.

Tempo Territorial, association à but non lucratif, a pour objet de **favoriser l'échange, le partage, l'apprentissage, la mutualisation, la coopération, entre acteurs des démarches temporelles territoriales**, de manière à :

- **Accompagner les acteurs** des territoires dans des démarches temporelles, dans le contexte de transformations et d'évolutions des rythmes des temps de la vie moderne.
- **Intégrer la dimension temporelle**, à des échelles pertinentes, dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement, du développement économique, des transports, de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs, des services..., et sensibiliser les acteurs de ces politiques territoriales publiques et privées.
- **Construire un lieu de capitalisation**, un centre de ressources et d'innovations sur les enjeux temporels et favoriser l'échange des bonnes pratiques, en termes de sensibilisation, d'analyse méthodologique, d'organisation de la concertation, de mise en œuvre d'actions concrètes, de représentations cartographiques, de communication...
- **Permettre le débat public** à l'échelle locale, nationale et européenne sur les pratiques temporelles entre pouvoirs publics, entreprises, habitants, salariés, usagers et leurs représentants.

Tempo Territorial organise plusieurs fois par an des **séminaires et journées d'échanges** à partir des expériences locales et des travaux de groupes thématiques tels que « temps et entreprises », « temps et services », « temps et aménagement », « temps de la nuit », « temps des étudiants »... L'association et ses membres rendent compte progressivement des travaux menés à travers publications et sites internet.

Une fois l'an, **les Temporelles** permettent de faire un point global de l'avancée des actions :

- Temporelles 2005, Paris, 14 et 15 juin
- Temporelles 2006, Dunkerque, 15 et 16 juin
- Temporelles 2007, Montpellier, 4 et 5 octobre

ÉDITORIAL

Les rythmes de vie évoluent et s'accroissent dans notre société marquée à la fois par le développement de l'individualisme et la mondialisation des échanges, la part croissante des femmes dans la vie professionnelle et l'évolution des modes de travail, l'allongement de la durée de vie et l'éclatement des structures familiales et des lieux de vie, la valorisation de la mobilité.

La conciliation des temps individuels et des temps collectifs devient de plus en plus compliquée.

Elle met en jeu des acteurs divers – individu, famille, entreprises, services publics et privés... Chacun est impuissant à régler seul l'articulation des temps, mais personne n'est directement responsable et ne peut jouer sur l'ensemble des facteurs. Les difficultés générées sont source de stress individuel. Elles induisent également des coûts économiques et environnementaux collectifs.

Pour mieux concilier les temps, il est nécessaire d'identifier les dysfonctionnements temporels, de les analyser, puis de repérer les différents « producteurs de temps », de les associer dans une analyse partagée et une démarche décomplexée de concertation et de co-construction de solutions.

Construire ainsi, autour des temporalités, des partenariats « triplement gagnants » pour la qualité de vie des individus, la compétitivité des organisations et l'attractivité des territoires, tel est le pari des membres du réseau *Tempo Territorial*.

Échanges, rencontres et journées d'études nous ont permis de capitaliser de nombreuses expériences qui ont modifié et amélioré le quotidien des habitants des territoires concernés.

Tempo Territorial a souhaité valoriser et partager cette richesse par l'intermédiaire de ce premier livret de capitalisation, issu du travail de ses adhérents. Il rassemble douze exemples d'actions menées localement dans la concertation la plus large à partir d'une problématique du quotidien.

Je suis heureuse que vous puissiez à travers ce document, prendre connaissance de ces expériences et peut-être vous en inspirer sur votre territoire ou dans vos activités et les diffuser autour de vous.

Anne-Marie Monomakhoff
Présidente Tempo Territorial

capitalisation des actions



SERVICES

→ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE POITIERS

Guichets uniques de rentrée

PAGE 06

→ VILLE DE PARIS

« Prenons le temps d'être père », l'articulation
des temps de vie professionnelle et personnelle

PAGE 08

→ MONTPELLIER AGGLOMÉRATION

Faciliter l'accès aux médiathèques de l'Agglomération

PAGE 10

→ COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Achat de places en crèche municipale
par un groupement d'administrations

PAGE 12

→ VILLE DE RENNES

Les concerts de midi

PAGE 14

ENTREPRISES

→ DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Plan de déplacement des entreprises de la ville de Mérignac

PAGE 16

→ GRAND LYON

Services aux salariés de Gerland :
pour mieux articuler temps de travail et temps hors-travail

PAGE 18

→ GRAND LYON

Crèche inter-entreprises à Gerland / Lyon 7^e :
pour mieux articuler temps de travail et temps de vie

PAGE 20

→ VILLE DE RENNES

La réorganisation des temps de travail
des agents d'entretien

PAGE 22



AMÉNAGEMENT

→ GRAND LYON

Comment vit l'agglomération la nuit ?
La traversée nocturne et la carte des services de Lyon
et Villeurbanne ouverts au cœur de la nuit

PAGE 24

→ VILLE DE SAINT DENIS

Les nuits du vendredi

PAGE 26

→ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE POITIERS

La mobilité étudiante, étalement des entrées
de cours sur le campus

PAGE 28

RESSOURCES

Mieux connaître les politiques temporelles

PAGE 30

Guichets uniques de rentrée

Origine de l'action

- ▶ Faire gagner du temps aux parents en facilitant l'accès aux services publics.
- ▶ L'idée est simple : permettre aux parents de régler en peu de temps les démarches liées à la rentrée, au lieu de courir entre les différents services concernés et jongler avec les horaires. Un exemple efficace de partenariat entre services publics pour faciliter la vie des usagers.

Mise en œuvre

- ▶ En 2001 : expérimentation dans le quartier de Poitiers Sud les mercredi 29 août et lundi 3 septembre. Le Centre d'animation Cap Sud, les services de la ville, la Société des transports Poitevins, la Caf, les associations et comités de quartiers saisissent

l'idée lancée par l'Agence des temps en avril 2001 : réunir en un seul endroit – la Maison de quartier –, à des horaires inhabituels – de 17h30 à 19h30 –, tous les partenaires liés à la rentrée, les associations et les comités de quartiers.

Les deux guichets uniques ont permis à une centaine de parents l'achat des cartes de cantines, de bus, l'inscription à la bibliothèque, au centre de loisirs, aux activités sportives, et l'obtention d'informations, etc. On constate un taux de satisfaction élevé, de la part également des nouveaux habitants qui ont appréhendé la richesse de leur quartier.

- ▶ En 2002 : généralisation à tous les quartiers. L'opération se déroule entre le 26 août et le 2 septembre. Les centres socio-culturels des six quartiers accueillent le guichet durant une soirée de 16h30 à 19h30.

Parce que la rentrée est un moment privilégié de rencontre avec les habitants, outre les associations et comités de quartiers sont également présents les deux offices Hlm et l'Union Poitevine d'actions pour les retraités.

Ces guichets mobilisent une dizaine de services publics et une trentaine d'associations. Les agents volontaires disposent des informations et formulaires pour enregistrer les inscriptions. Ils sont reliés à leur service par une liaison réseau. La logistique est prise en charge par l'Agence des Temps qui assure la communication dans les commerces et les lieux publics à partir de la mi-août.

► Évolutions depuis 2003 :

Un recentrage sur la qualité des prestations fournies plus que sur la quantité : véritables inscriptions, animations...

Le public ciblé s'est élargi : au départ les parents en constituaient le cœur. Aujourd'hui les étudiants, les personnes âgées, les adultes sont intéressés. Les plages horaires ont évolué pour donner plus de possibilités aux pères de s'investir : guichet unique un samedi matin.

Le service Administration générale de la ville de Poitiers, dont le « métier » est le service à la population a pris le relais de l'Agence des temps pour l'organisation logistique.

Résultats et enseignements

Le dispositif est ancré dans les habitudes. Depuis deux ans, un développement très sensible du nombre des personnes bénéficiaires est constaté avec environ 150 familles par guichet.

Les enquêtes ont permis de révéler des effets positifs :

- Familles monoparentales, femmes cadres supérieures en déficit de temps se sont appropriées le dispositif ;
- Pères de familles de plus en plus présents, donc action allant dans le sens de l'égalité hommes / femmes ;
- Dynamique créée entre les acteurs participant au dispositif.

contacts

Dominique Royoux, Directeur Agence des temps
Agence des temps de la CAP
Tél. : 05 49 52 36 14
d.royoux@agglo-poitiers.fr

Mireille Terny
Tél. : 05 49 52 36 39
m.terny@agglo-poitiers.fr

« Prenons le temps d’être père », l’articulation des temps de vie professionnelle et personnelle

Origine de l’action

Dans le cadre du programme Égalité des chances de la Commission Européenne, la Lettonie, le Danemark, la Bulgarie et la France mènent le projet « Prenons le temps d’être père » afin de promouvoir l’implication des hommes dans la sphère familiale et de favoriser un meilleur équilibre vie professionnelle – vie familiale. Le partenaire français, le Centre national d’information et de documentation des femmes et des familles (CNIDFF) a sollicité la ville de Paris, en tant qu’employeur.

Enjeux

Promouvoir le rôle des pères, lutter contre les « stéréotypes de genre » et sensibiliser à la problématique d’égalité entre femmes et hommes. Cette politique implique d’informer les pères et d’agir sur l’organisation du travail :

- ▶ Cette politique contribue à la qualité de vie des salariés ;
- ▶ Elle contribue à donner une meilleure image sociale des entreprises ;
- ▶ Elle constitue un levier dans la gestion des ressources humaines favorisant les aménagements du temps de travail. Cette politique des employeurs favorise les politiques de recrutement ;
- ▶ Elle participe à l’amélioration des conditions de travail.

Objectifs

Il a été décidé de travailler en priorité auprès des agents de la ville :

- ▶ Une enquête a été menée auprès des pères ;
- ▶ Un diagnostic réalisé pour connaître les modes de travail choisis et la façon de “consommer leurs congés” ;
- ▶ De dégager des actions de sensibilisation ;
- ▶ La valorisation des outils de sensibilisation du CNIDFF : plaquette de communication et DVD ;
- ▶ Le développement d'un outil de communication interne destiné à sensibiliser et informer les hommes agents de la mairie de Paris sur le point d'avoir un enfant : « le kit du jeune père ».

Mise en œuvre

Pilote

- ▶ Le CNIDFF
- ▶ Le Bureau des temps et l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les partenaires

Projet européen : Lettonie, Danemark, Bulgarie, France – En interne : la DRH.

Les étapes

- ▶ Diagnostic commencé en mars 2006, achevé en décembre 2006

▶ 22 septembre 2006 : Colloque événement organisé à la mairie de Paris par le Bureau des temps et l'Observatoire de l'égalité.

- ▶ Communication interne des résultats sur Intra-paris.

Résultats et enseignements

La création d'outils de sensibilisation que nous pouvons réexploiter pour le compte de la mairie de Paris.

Perspective : ce projet a permis d'initier un partenariat entre le Bureau des temps et l'Observatoire de l'égalité sur la question de l'articulation des temps, thème transversal.

Les suites de l'action : création du « kit du jeune père » destiné aux agents de la mairie de Paris au 1^{er} semestre 2007.

La DRH devra valider toutes nos actions de communication et de sensibilisation. Son soutien est indispensable pour faire aboutir l'action.

contacts

Bureau des temps de la ville de Paris

peggy.buhagiar@paris.fr

christine.guillemaut@paris.fr

Tél. : 01 42 76 48 69



SERVICES

Faciliter l'accès aux médiathèques de l'Agglomération

Origine de l'action

Après un fort développement entre 1995 et 2005, la fréquentation des médiathèques a connu une baisse significative – même constat fait au niveau national – du fait du développement de nouveaux usages (ex. Internet, musique et cinéma en ligne) et de l'évolution des rythmes de vie. Dans deux enquêtes menées en 2006 et 2007, 30% des usagers se disaient mécontents des horaires d'ouverture.

Il était donc important de faciliter l'accès aux médiathèques, au travers d'un élargissement des amplitudes d'ouverture et d'un réaménagement des horaires et des espaces.

Constats

Il y a une forte demande d'élargissement des horaires. Néanmoins, selon les médiathèques, les attentes diffèrent. D'après une étude menée en 2007, les créneaux les plus demandés sont : le soir au-delà de 18h30 (29%), le matin (18%), le lundi (16%), le dimanche (12%) et le samedi (11%) ; chiffres à corrélés aux taux de fréquentation où l'on constate que ce sont le samedi, puis le mercredi qui sont les plus fréquentés, avec une forte attente pour une ouverture plus tardive le samedi.

Les premières actions

► Une heure supplémentaire dans l'ensemble des médiathèques.

► L'objectif était de faciliter l'accès, en élargissant d'une heure les horaires d'ouverture. Six médiathèques ouvrent donc, depuis juin 2007, jusqu'à 18h30 le samedi, en revanche une a privilégié une fermeture à 19h30 le jeudi.

► Mise à niveau des horaires de la médiathèque de Pignan avec le reste du réseau.

Après le recrutement de 3 agents, les horaires d'ouverture ont été élargis de 8h. Ils ont permis d'ouvrir le jeudi et le mardi matin jour du marché de Pignan et d'élargir les ouvertures les mercredis et samedis après-midi.

Par ailleurs une « boîte aux livres » permet désormais de rendre ses documents 24h/24, 7j/7.

► 28 heures d'ouverture à Castries

Pour la médiathèque Françoise Giroud, à Castries, ouverte en septembre dernier, l'amplitude horaire est portée à 28h. Les trois heures d'ouverture supplémentaires le vendredi, permettent de mieux satisfaire les demandes des personnes en RTT dans cette commune rurale.

Une « boîte aux livres » permet également de rendre ses documents 24h/24, 7j/7.

Résultats et enseignements

L'aménagement des horaires de la médiathèque « la Gare » a été mise en œuvre en février 2007, après le recrutement de 3 agents et une consultation des habitants.

L'élargissement d'une heure des horaires dans l'ensemble des médiathèques, a quant à lui été mis en œuvre en juin 2007, après une concertation avec les syndicats et l'ensemble du personnel. L'élargissement à 28h, dès l'ouverture, des horaires de la médiathèque Françoise Giroud, à Castries, a été intégré dans l'organisation de l'équipe.

► Perspectives

Un plan de développement 2007-2010, a été validé pour toutes les médiathèques de l'agglomération afin de faire face aux nouveaux usages engendrés par les technologies ainsi qu'aux nouveaux rythmes de vie. Ce plan, par les moyens et les mutations qu'il comporte, permettra de répondre mieux aux nouvelles attentes du public.

contacts

M. Gudin de Vallerin

g.gudindevallerin@montpellier-agglo.com



Achat de places en crèche municipale par un groupement d'administrations

Origine de l'action

Dès 2005, le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque a souhaité la création d'une crèche inter-administrations pour les salariés de la Cud, de la mairie et de l'hôpital. Cette mission a été confiée à la « mission temps », nouvellement créée, pour une meilleure conciliation des rythmes familiaux et professionnels dans l'agglomération.

Mise en œuvre

En étroite collaboration avec la ville de Dunkerque, l'association gestionnaire des structures de garde d'enfants (Aduges) et la Caisse d'allocations familiales, le projet a évolué vers la création d'une nouvelle crèche par la ville, et l'achat de

places pour les agents travaillant à la Communauté urbaine. De ce fait, le pilotage est assuré par la ville de Dunkerque.

L'école maternelle des « Tous-petits » a été choisie pour accueillir cette crèche. Ceci en raison de la baisse d'effectifs qui annonçait sa fermeture et de sa localisation en centre-ville. Il a été nécessaire d'attendre l'application des nouveaux contrats « enfance jeunesse » de la Cnaf de juillet 2006, afin de préciser les modalités définitives de contractualisation pour bénéficier du remboursement d'une partie des places.

Pour finir, nous avons défini avec le gestionnaire des différents modes de garde suite à un diagnostic précis (questionnaire et étude démo-

graphique et sociale des salariés) des besoins des parents en crèches, garderies et assistantes maternelles.

L'assistante sociale de la Communauté urbaine, enregistre les demandes et participe aux deux commissions annuelles d'attributions.

Résultats et enseignements

Au 1^{er} septembre 2007, les enfants de salariés de la Cud ont intégré la nouvelle crèche collective des tous-petits qui vient d'ouvrir. Au total, nous avons réservé 20 places avec les autres structures. Pour plus de souplesse entre administrations et garanties pour la Caf, nous avons créé un groupement d'employeurs offrant au total 28 places avec les enfants des salariés de la mairie et d'une antenne de l'Hôpital.

Cette initiative a donc favorisé la création d'une nouvelle crèche par la ville de Dunkerque pour ses habitants et à faire bénéficier des places aux enfants de salariés quel que soit leur lieu de résidence.

Cela permet de mieux concilier les temps, de contractualiser pour la première fois sur l'agglomération de places pour crèches d'entreprises. La création du groupement d'employeurs « Places aux petits » permettra si nécessaire d'échanger les places entre membres et d'agrandir l'offre si de nouvelles crèches ouvrent sur le territoire et pour d'autres employeurs.

contacts

Élisabeth Batcave

Mission Temps Communauté Urbaine
de Dunkerque

Tél. : 03 28 62 70 00

elisabeth.batcave@cud.fr



Les concerts de midi

Des concerts de musique classique sont organisés pendant la pause déjeuner, à l'Institut franco-américain en centre-ville et sur des zones d'activités. Accessibles à tous, ces concerts représentent un temps de culture original.

Contexte et justification

L'objectif est double : diversifier les horaires de spectacle pour favoriser l'accès, notamment des femmes, à la culture musicale et ouvrir la musique classique à un large public pour se défaire de son image élitiste grâce à des concerts conviviaux.

Fonctionnement

30 concerts d'une heure – 12h30 à 13h30 – sont donnés à l'auditorium chaque année, complétés une fois par mois par des conférences

sur la musique classique. Des concerts ont également été organisés dans les zones d'activités. Un sandwich et une bouteille d'eau sont servis le lundi et mardi et un apéritif le dimanche. Les tarifs s'échelonnent de 5 € pour les scolaires à 10 € en plein tarif.

Acteurs, publics, partenaires

Initiée par un musicien de l'Orchestre de Bretagne, l'action s'est développée : plus de concerts, allongement de la saison, conférences, scolaires, jeunes musiciens...

Public visé : toutes les personnes s'intéressant à la musique de chambre y compris des scolaires. Les musiciens viennent de la France entière avec l'objectif d'intégrer de jeunes musiciens des Conservatoires.

Les partenaires de l'action sont la ville de Rennes, l'État, la Banque Populaire de l'Ouest, la Caisse des Dépôts, les Hôtels Mercure, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et l'Institut Franco-américain. L'Orchestre et l'Opéra de Rennes sont également partenaires.

Financement

Le budget de l'opération est de 55 000 € par an, alimenté par des subventions publiques, des fonds privés et des ressources propres.

Moteurs et freins

L'existence d'une forte demande constitue le principal moteur. Le lieu est bien identifié et facilement accessible en centre-ville. Les musiciens sont motivés, les spectacles leur permettant de se faire connaître.

Frein : une salle de capacité limitée.

Bilan

Plus de 3 000 auditeurs chaque année, majoritairement des femmes, résidant ou travaillant à Rennes. La rareté de salles de concerts empêche de mener l'opération à grande échelle. Les étudiants sont peu représentés.

Évaluation

Le projet de l'association est d'accroître la décentralisation sur les deux grandes zones d'activité Atalante et Beauregard. Le but est de rapprocher l'offre culturelle des entreprises. Des comités d'entreprises sont sollicités pour favoriser l'équité entre les personnes selon qu'elles travaillent au centre-ville ou en périphérie.

Le succès des « Concerts de midi » a ouvert la voie à d'autres manifestations culturelles sur l'heure de midi : midi musées, mardis de l'arbre...

contacts

Association les concerts de midi

Tél. : 02 99 38 79 24

concertsdemidi@wanadoo.fr

Bureau des temps de la ville de Rennes

bdt@ville-rennes.fr

Tél. : 02 23 62 20 95

Plan de déplacements de la ville de Mérignac

Origine de l'action

35 000 salariés travaillent à Mérignac. La rocade bordelaise et les grands axes sont proches de l'asphyxie aux heures de pointe. Cet engorgement des infrastructures génère des difficultés lourdes de délais d'accès, de présence simultanée des clients et des fournisseurs sur les lieux induisant stress et risques accrus de fatigue, d'agressivité et d'accidents.

La Ville de Mérignac, à l'initiative des élus, a engagé une démarche de mise en œuvre d'un plan de déplacements des entreprises – PDE – en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, la CUB et le Conseil Général de la Gironde. Cette démarche s'est inscrite dans le déploiement d'un Agenda 21 et le projet de refonte du réseau de transport en commun à l'occasion de la desserte du centre-ville par le tramway à partir de juin 2007.

Mise en œuvre

Pilote : Ville de Mérignac – Partenaires : grandes entreprises des zones industrielles, CCIB, CG33, CUB, réseau de transport de la CuB (TBC- Connex) – Prestataire externe : Altermodal

La ville de Mérignac a :

► Lancé une enquête portant sur les trajets domicile-travail auprès des 9747 salariés de 16 entreprises. 85% viennent travailler en voiture. Dans 92% des cas, il n'y a qu'un seul occupant. Seuls 3,4% empruntent les transports en commun. 68,8% des salariés de Mérignac mettent moins de 30 minutes pour se rendre sur leur lieu de travail.

► Défini plusieurs objectifs :

- Réduction des temps de parcours pour accroître l'attractivité des lignes de bus vers les zones d'activités et accroissement des cadencements pendant les heures de pointe d'entrée et de sortie ;

- Amélioration de la lisibilité des lignes et du cadencement des horaires ;
- Organisation de la connexion avec le tramway, particulièrement pour les 70% de salariés qui n'habitent pas Mérignac.
- ▶ Organisé des réunions régulières avec les entreprises et services publics concernés portant sur l'ensemble des modes de transport : transports en commun, et modes de transport alternatifs (covoiturage, auto partage, vélo...) dans un souci de respect de la diversité des besoins des utilisateurs.

Résultats et enseignements

Le PDE a :

- ▶ Mobilisé les entreprises, créé un lieu d'expression et de concertation et permis l'adaptation des plans de ligne en prenant en compte les besoins ;
- ▶ Induit une meilleure complémentarité des modes de transport CUB/CG33 ;
- ▶ Conduit certaines entreprises à modifier leurs horaires et à se grouper pour développer des politiques d'incitation à l'usage des transports en commun ;
- ▶ Suscité le projet d'un conseil en mobilité associant la CUB, le Conseil Général, le Conseil régional, l'Ademe, la Connex et Transgironde

(organisateurs des transports) pour valoriser les transports en commun, apporter des conseils en mobilité, mettre à disposition des vélos et animer un site de covoiturage.

contacts

Franck Descoubes

f.descoubes@merignac.com

Anne-Marie Monomakhoff

a.monomakhoff@cg33.fr

Éric Jupin

e.jupin@cg33.fr

Tél. : 05 56 99 35 42

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

BUS-PLAGE ET NAVETTES DE PROXIMITÉ

Le Conseil Général de Gironde a créé deux dispositifs, en lien avec les collectivités desservies, privilégiant les circulations douces et l'intermodalité en faveur notamment des populations défavorisées ou dépendantes :

- Les bus-plage permettent du 1^{er} juillet au 31 août, aux jeunes et aux familles de se rendre l'été à la plage à faible coût – 2 € l'aller-retour – et de leur faciliter l'accès aux loisirs.
- Les navettes de transport de proximité, expérimentent depuis quelques mois un service complémentaires aux lignes régulières. Ces navettes desservent des lieux non desservis par les lignes régulières. Elles peuvent être fixes les jours de marché ou mises en œuvre sur demande.

Contact

Jean Fanchon - j.fanchon@cg33.fr



Services aux salariés de Gerland : pour mieux articuler temps de travail et temps hors travail

Origine de l'action

Mieux concilier temps de travail, vie personnelle, familiale ou sociale, temps de loisirs est un souhait pour chacun d'entre nous. Mais les rythmes sociaux se sont complexifiés, les limites entre travail et hors-travail sont de plus en plus floues et les réponses simples et normées d'antan sont de moins en moins adaptées...

Mise en œuvre

Pour répondre à ces évolutions, des expériences originales commencent à voir le jour en entreprise grâce à une concertation élargie entre entreprises, partenaires sociaux et collectivités territoriales. Cette dimension est portée au niveau européen dans le cadre des projets Equal Temps. C'est au

sein d'un de ces programmes qu'Agefos-PME Rhône-Alpes s'est engagé en partenariat avec l'Espace des temps du Grand Lyon sur la mise en place de services aux salariés visant à mieux concilier leurs temps. Un questionnaire aux salariés des entreprises volontaires a été analysé et un large comité de pilotage du projet s'est réuni. En complément de la crèche inter-entreprises sur le quartier de Gerland à Lyon 7^e, le programme européen Equal Temps « Articuler les temps pour développer les compétences » a permis l'implantation de « services aux salariés » sur le secteur de Gerland (et trois autres territoires en Rhône-Alpes).

Les services développés sont très variés :

- ▶ Livraison gratuite sur le lieu de travail de plateaux-repas par un traiteur pour la restauration de midi ;

- ▶ Deux cours de gymnastique par semaine de 12h30 à 13h30 à la halle Tony Garnier ;
- ▶ Un marché de midi deux fois par semaine, avec la présence d'un petit producteur ;
- ▶ Un service de pressing : les vêtements sont collectés et livrés dans l'entreprise, sans coût de livraison du fait du regroupement ;
- ▶ Un cours de roller entre midi et deux ;
- ▶ Un cours de langue anglaise.

La logique est celle du regroupement de salariés afin de bénéficier de services à proximité de leur lieu de travail, y compris dans des PME de moins de 50 salariés qui ne bénéficient pas de comités d'entreprises.

Ils sont gérés par une association de salariés loi 1901 « Inter Actifs Gerland ». L'association est partenaire du réseau des inter-comités d'entreprises. De ce fait, les entreprises qui adhèrent à Inter Actifs Gerland, peuvent également adhérer à l'Inter CE 69, quelle que soit leur taille.

Résultats et enseignements

L'objectif visé par la mise en place de tels services est un triple gagnant : mieux concilier l'articulation des temps privés et professionnels pour une meilleure qualité de vie pour le salarié, proposer aux entreprises (PME) un outils de gestion sociale innovant, développer l'attractivité du territoire.

D'autres territoires du Grand Lyon sont actuellement intéressés par cette problématique des temps sociaux. Des comités de pilotage se constituent sur les services aux salariés et l'amélioration des déplacements par la mise en place des plans de déplacements inter-entreprises...

contacts

Agefos – PME

Marie-Pierre Brunet

mpbrunet@agefos-pme.com

Lucie Verchère, chargée de mission

Espace des temps du Grand Lyon,

Tél. : 04 26 99 39 91

lverchere-tortel@gandlyon.org

www.espacedestemps.com

Crèche inter-entreprises à Gerland / Lyon 7^e : pour mieux articuler temps de travail et temps de vie

Origines de l'action

Issu d'une réflexion en cours sur le quartier de Gerland sur « le temps des entreprises, des salariés et des territoires », ce projet s'inscrit dans le cadre du programme européen Equal, « Articuler les temps pour développer les compétences ». Plus largement, il s'agit de repenser la relation entre l'entreprise et le territoire en s'appuyant sur les besoins des salariés en terme de services et la crèche inter-entreprise en est un exemple. Les partenaires de ce projet sont la ville de Lyon, la CAF, l'association des entreprises du quartier, l'Espace des temps du Grand Lyon et Agefos-PME, pilote de l'action.

Mise en œuvre

Au terme de trois années de travail, une des actions réalisée est la création d'une crèche inter-entreprises en novembre 2005 au cœur du technopole de Gerland. Cette crèche inter-entreprises permet aux salariés du quartier de Gerland, de trouver une réponse territoriale à leur problème de garde.

Le recensement des attentes auprès des salariés sur un tel projet, les nouvelles dispositions fiscales issues de la conférence de la famille, un partenariat innovant public/privé et l'élaboration d'un montage financier entre la ville de Lyon et un financeur privé ont largement facilité la mise en place du projet. Avec 55 berceaux, la crèche peut accueillir, dans le cadre du multi-accueil, environ 70 enfants de

0 à 3 ans et est ouverte de 7h30 à 19h30 horaires élargis plus confortables pour les parents salariés et les entreprises.

La Ville de Lyon bénéficie de cinq places mises à disposition des habitants qui habitent et qui travaillent dans le quartier, les entreprises les plus importantes peuvent acheter une trentaine de places et les PME / TPE de Gerland mutualiser ensemble et donc à moindre coût. Une association « les Bébé de Gerland » a été créée pour gérer les flux financiers.

Outre les horaires élargis, la crèche interentreprises de Gerland accueille de manière occasionnelle les enfants (urgence, halte garderie), en fonction de la disponibilité (notamment pendant les vacances scolaires, le mercredi...). Enfin, une des grandes originalités de ce projet, réside dans l'implication de 45 entreprises de Gerland, de toutes tailles. Du secteur privé comme du secteur public, elles se partagent cet équipe-

ment territorial. Deux autres expérimentations du même ordre ont ouvert dans le parc technologique de Saint-Priest et bientôt dans le 9^e arrondissement de Lyon.

contacts

Lucie Verchère, chargée de mission

Espace des temps du Grand Lyon,

Tél. : 04 26 99 39 91

lverchere-tortel@grandlyon.org

www.espacedestemps.com



La réorganisation des temps de travail des agents d'entretien de la ville

Contexte et justification

► Les agents de propreté constituent le premier métier de femmes dans le bassin d'emploi de Rennes. Souvent à temps partiels, ils travaillent tôt le matin et tard le soir. Ils peinent à concilier temps professionnels et personnels et à accéder aux services.

► Dans l'administration municipale, les agents d'entretien ont connu horaires fragmentés et emplois incomplets, entraînant absentéisme et "turn over", et des difficultés pour articuler vie personnelle et vie professionnelle.

La ville de Rennes a entrepris des actions, afin d'améliorer les conditions de travail du personnel. Les objectifs ont été clairement définis :

► Proposer une organisation et un aménagement du temps de travail exemplaire pour les agents

d'entretien pouvant servir de référence pour d'autres employeurs publics et privés et être reproduits ;

► Maintenir l'entretien des locaux par des agents municipaux ;

► Favoriser l'articulation temps de travail / temps personnel et l'égalité professionnelle ;

► Augmenter l'efficacité et la qualité du service rendu.

Fonctionnement

Une méthodologie pragmatique a été adoptée. Un état des lieux des 47 sites concernés et des entretiens individuels avec les agents ont permis de dresser une analyse de la situation, des difficultés, des souhaits, des attentes et de la motivation des agents. Les chefs de service ont apporté leurs contributions aux plannings d'entretien. Après

expérimentation, les agents de nettoyage des bureaux travaillent désormais en horaires continus (7h30 - 15h30 ou 10h45 - 18h45), avec une heure pour déjeuner.

Le travail s'effectue en binôme. Cela permet de rompre le sentiment d'isolement ou d'insécurité. Les temps de déplacement entre les sites sont pris en compte dans le temps de travail. Une structure d'encadrement a été mise en place.

Un déroulement de carrière a été instauré : six postes d'agent technique ont ainsi été ouverts. Une bourse de mobilité interne a été instituée et le programme de formations étoffé.

Acteurs, publics et partenaires

Une équipe Projet a été constituée au sein de l'administration pour assurer la conduite du changement, sous la responsabilité conjointe de la Direction générale, de la Direction des ressources humaines, du Service propreté et hygiène des locaux et du Bureau des temps.

L'ensemble des services de la ville de Rennes a été associé à la démarche.

Financement

La réalisation de l'opération a justifié le recrutement d'une chargée de mission pendant dix-huit mois, en charge de l'audit interne. Les coûts générés par la mise en oeuvre (plan de formation, promotions...) ont été compensés par les gains de productivité réalisés.

Moteurs et freins

La forte implication des élus (notamment du Maire) puis de l'équipe Projet ont permis la réalisation de l'action.

Bilan

La nouvelle organisation du travail s'applique aux 41 agents sur les 47 sites.

Évaluation

L'absentéisme a chuté de 45 %, la productivité a augmenté de 15 %. Le travail à temps complet, en binôme et en continu donne pleine satisfaction aux agents. L'organisation leur confère une plus grande reconnaissance au travail où ils sont connus et intégrés.

Le Service propreté et hygiène des locaux s'engage dans une démarche qualité. La ville de Rennes a initié une sensibilisation auprès des services de l'État, mairies, organismes HLM et universités. Elle les invite à inclure un critère de « mieux disant social et temporel » dans les marchés publics de nettoyage soumis à appel d'offre.

contacts

Jean-Claude Haigron

Service propreté et hygiène des locaux

Tél. : 02 99 86 12 22

jchaigron@ville-rennes.fr

Bureau des temps de la ville de Rennes

Tél. : 00 33 2 23 62 20 95

bdt@ville-rennes.fr

Comment vit l'agglomération la nuit ? La traversée nocturne et la carte des services de Lyon et Villeurbanne ouverts au cœur de la nuit

Origine de l'action

En avril 2004, l'Espace des temps du Grand Lyon participe à un colloque international à Rome sur les mobilités nocturnes et commence ainsi à collecter des données de base sur le temps de la nuit à Lyon 7°.

Mise en œuvre

De là, naît l'idée de réaliser en décembre 2004 une traversée nocturne de Lyon et sa première couronne. C'est ainsi qu'une soixantaine de volontaires parcourent quatre itinéraires à pied entre 22h et 5h du matin et établissent un diagnostic à partir d'interviews et de grilles d'observations sur la ville qui dort, la ville qui

s'amuse et la ville qui travaille. De nombreuses observations et propositions sont réalisées : déplacements, loisirs, travail, sécurité, éclairage, concertation, services au public, information. Toutes ces rubriques ont été reprises et collectées dans une plaquette largement diffusée.

Au cours de l'année 2006, un deuxième axe de travail se met en œuvre avec l'édition en mars 2007 par l'Espace des temps, de la carte "Lyon Villeurbanne au cœur de la nuit" qui permet de retrouver sur un même plan l'ensemble des services, publics, privés, de loisirs, d'urgence, de sécurité, de soins ouverts entre minuit et 5h. Cette carte destinée aux habitants et aux touristes, est diffusée largement diffusée à l'Office du tourisme, aux hôtels, dans les universités,

dans les mairies... Une deuxième édition est prévue à l'automne 2007 ainsi qu'une version anglaise.

Résultats et enseignements

Recueil de données auprès des acteurs concernés, travail réalisé à partir des fichiers d'autorisation d'ouverture tardive de la Préfecture du Rhône. Travail nécessitant une mise à jour incessante car les commerces de restaurations, les bars, dancings... changent très souvent de raison sociale.

contacts

Lucie Verchère, chargée de mission
Espace des temps du Grand Lyon
Tél. : 04 26 99 39 91
lverchere-tortel@grandlyon.org
www.espacedestemps.com

RENNES

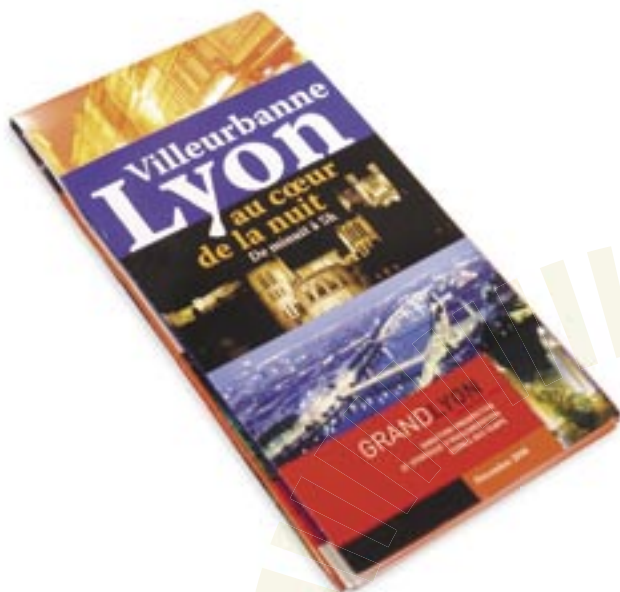
LA NUIT DES 4 JEUDIS

Chaque jeudi soir des rencontres et des fêtes sont proposées pour les jeunes dans de nombreux domaines. Cette action alterne entre différentes animations allant du Dazibao, expérience d'ouverture de lieux pour les jeunes jusqu'à 2h, aux spectacles dans les bars, en passant par une nuit du sport avec vingt-cinq disciplines pratiquées simultanément ou bien des soirées découvertes.

Cette initiative est née de constats sur les pratiques des jeunes en soirée, et sur les besoins d'une meilleure articulation des temps (travail, loisirs, relation entre les générations). Elle offre une grande variété de pratiques comme les ateliers musicaux, le sport, l'art, les concerts, la cuisine ou encore la nuit du multimédia.

Contact

Céline Ziwès
cziwes@ville-rennes.fr
www.rennes.fr





Les nuits du vendredi

Origine de l'action

La question de départ

- ▶ Comment inciter les Dionysien-ne-s à sortir dans leur ville le soir ?
- ▶ Apporter une réponse aux difficultés du secteur café-restaurant : difficultés économiques, de recrutement, de maintien de l'activité ;
- ▶ Une volonté d'animer le centre-ville ;
- ▶ Une opportunité : l'opération s'inscrit dans le programme européen Equal « mobiliser les acteurs du secteur café-restaurant ».

Objectifs

- ▶ Redynamiser le secteur café-restaurant en soirées ;
- ▶ Répondre à un besoin de lien social ;
- ▶ Dynamiser le secteur associatif et culturel local.

Échelle du projet

Le centre-ville : un territoire peu animé en soirée, en cours de requalification dans le cadre d'un projet urbain intégrant sa piétonisation.

Mise en œuvre

Pilote : le conseiller municipal délégué au temps de la ville et le chargé de "mission temps" avec l'appui d'une chargée de mission "cafés-restaurants" en 2003-2004.

Partenaires : les cafés, les restaurants, les associations et compagnies culturelles, la direction de la culture, l'association objectif emploi

Place des futurs bénéficiaires dans le développement du projet ?

- ▶ Participation des partenaires institutionnels et privés à l'élaboration du projet ;

- ▶ Participation des habitants encouragée par une campagne de communication.

Les étapes :

- ▶ 2001-2002 : élaboration du projet avec les partenaires, 1^e nuits du vendredi trimestrielles puis progressivement mensuelles ;
- ▶ Depuis mai 2007 : fréquence hebdomadaire.

Éventuels obstacles et réorientations

par rapport au projet d'origine :

- ▶ Les nuits du vendredi sont plus des soirées que de véritables nuits ;
- ▶ Difficultés à brasser un public au-delà du centre-ville : sous utilisation de la navette spécialement affrétée par la Ratp dans les quartiers ;
- ▶ Difficultés à toucher un public large ;
- ▶ Pilotage désormais assuré par la direction de la culture.

Résultats et enseignements

- ▶ Installation dans la durée : les nuits existent depuis 2001 ;
- ▶ Vrai succès pour les restaurants et cafés partenaires ;
- ▶ Fréquence hebdomadaire depuis 2007.

Perspectives :

L'action s'inscrit dans un travail continu sur la nuit : création de balades nocturnes ; travail sur l'éclairage urbain en 2005 ; nuit des musées en 2007 ; volonté d'organiser une nuit blanche en 2008 en lien avec Paris...

Quelles leçons ?

Quels apprentissages ?

- ▶ Difficulté à toucher un public hors centre ville ;
- ▶ L'action risque de perdre son identité temporelle en étant diluée dans l'animation générale ;
- ▶ L'initiative se heurte à la faiblesse du pouvoir d'achat.

Valeur ajoutée d'une approche temporelle :

- ▶ Prise de conscience d'un besoin d'animation en soirée ;
- ▶ Prise de conscience d'un besoin festif et de la nécessité de renforcer l'attractivité avec de l'animation nocturne.

contacts

Julia Oudin

Direction de quartier Centre-ville
ville de Saint-Denis
Tél. : 01 49 33 68 33
www.ville-saint-denis.fr



La mobilité étudiante, étalement des entrées de cours sur le campus

Origine de l'action

Afin d'éviter les hyperpointes dans les transports en commun, un étalement des entrées de cours sur le campus a été lancé dès la création de l'Agence des temps, en mai 2001.

L'action a été mise en place à la fois vite (dès octobre 2001) et facilement, l'Agence des temps ayant été créée au sein d'une structure appartenant au service recherche et développement de l'agglomération, travaillant de longue date avec les Universités, notamment sur la question des déplacements. Des relations privilégiées ont donc favorisé l'avancement du projet.

Mise en œuvre

Les personnes associées à la concertation :

- ▶ Le Président de l'Université ;
- ▶ Le vice président à la vie étudiante ;
- ▶ Les directeurs des UFR sollicités (Sciences Économiques, Sciences, Lettres et langues, Droit, Sciences Humaines et Arts, École Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers), mobilisés par le vice président ;
- ▶ Un représentant du service commercial de la Société de Transports en Commun Poitevine (bus) ;
- ▶ Les deux élues de l'Agence des temps ;
- ▶ Des représentants des étudiants ;

Les formes de l'étalement mises en place :

Les horaires ont été répartis entre 8h00 et 8h45 selon les UFR.

Résultats et enseignements

Plus de cinq ans se sont écoulés depuis la mise en place de l'action. À ce jour, il n'a pu être réalisé d'évaluation au sens strict, notamment il n'y a pas d'enquête sur la fluidité des transports sur le campus. On constate que certaines UFR sont revenues en arrière, en reprenant leurs anciens horaires de début, mais ce n'est pas la majorité et cela est souvent dû à la réforme LMD qui multiplie les options et donc les horaires.

On peut cependant relever en positif :

► Un net désengorgement des transports en commun au moment des débuts de cours, confirmé par des enquêtes effectuées auprès des étudiants (mais pas par la société gestionnaire des transports) donc une amélioration de la qualité des déplacements.

En revanche, quelques inconvénients :

► Une compression au moment du déjeuner, dans les restaurants universitaires. On peut penser ici que certains étudiants terminant leurs cours plus tôt que leurs camarades attendent ceux-ci, ce qui conduit à un afflux d'étudiants aux mêmes horaires.

► L'étalement des horaires de fin des cours empêche l'organisation de rencontres entre membres d'associations étudiantes sur le temps de midi, celle-ci se trouvant raccourcie.

contacts

Dominique Royoux, Directeur Agence des temps
Agence des temps de la CAP

Tél. : 05 49 52 36 14

d.royoux@agglo-poitiers.fr

Mireille Terny

Tél. : 05 49 52 36 39

m.terny@agglo-poitiers.fr

MONTPELLIER

TEMPS UNIVERSITAIRES ET TRAM

Afin de limiter l'engorgement des axes de circulation et des tramways, le début des cours de la moitié des établissements des Universités Montpellier 1, 2 et 3 a été retardé d'un quart d'heure. Ces mesures, prises à la suite d'un protocole signé avec Montpellier Agglomération, seront élargies aux horaires des lycées, collèges et groupes scolaires. Avec ces décalages, les flux des voyageurs devraient être divisés par deux aux heures de pointe contribuant à un meilleur confort dans les transports en commun.

Contact

Chrystelle Amblard

Tél. : 04 67 13 60 00

c.amblard@montpellier-agglo.com

www.montpellier-agglo.com

Mieux connaître les politiques temporelles

■ INTERNET

www.montpellier-agglo.com

Mission gestion des temps de la communauté d'agglomération de Montpellier, rubrique *Participez* puis *Gestion des temps*.

www.espacedestemps.com

Espace des temps de la communauté urbaine du Grand Lyon

www.rennes.fr/temps

Bureau des temps de la ville de Rennes

www.agglo-poitiers.fr

Agence des temps de la communauté d'agglomération de Poitiers

www.paris.fr/portail/accueil/

Bureau des temps de la ville de Paris

www.gendercheck.net

Outils Gender Check développé avec l'appui de la ville de Paris

■ CD ROM

Rapport du groupe DATAR prospective « temps et territoires »

CD Rom comprenant

- Comptes-rendus des 20 séminaires
- Rapport sur les États-Unis
- Bibliographie sommaire
- Film (26 minutes) « Quand les temps recomposent le territoire »

■ FILMS

Ville de Paris – Bureau des temps

- « L'air du temps » – 25 minutes sur la méthode et les projets du Bureau des temps parisiens.
- « Temps des femmes, temps des villes » 14 minutes – micro-trottoir auprès d'habitants.
- « La ville féminin, pluriel » – documentaire de 13 minutes de témoignages d'individus sur leur gestion des temps quotidiens.

Ville de Rennes – Bureau des temps

- « Le temps d'une ville » 5 épisodes de 26 minutes.

Grand Lyon – Espace des temps

- « Si le temps m'était compté » – 10 minutes.



■ BIBLIOGRAPHIE

- *Escale-s – Temps et lieux de la consommation*, François Bellanger, Édition Transit City / les Carnets, 2001
- *Les Vacances*, Jean-Didier Urbain, Édition Idées reçues, 2002
- *Espaces, temps, modes de vie / Nouvelles cohérences urbaines* [Nantes les 12, 13, 14 décembre, CU Nantes / Fnam / Ministère de l'équipement des transports et du logement], Édition Auran, 2001
- *Le temps des femmes – Pour un nouveau partage des rôles*, Dominique Méda, Flammarion, 2002
- *Habiter le temps*, Jean Chesneaux, Bayard Éditions Société, 1998
- *Le temps des uns, le temps des autres*, Gilles Moutel, Édition Ipm, 2002
- *L'emploi du temps au féminin*, Martine Buffier-Morel, Édition L'Harmattan / Logiques sociales, 2007
- *La nuit en question(s)*, Colloque de Cerisy coordonné par Catherine Espinasse, Luc Gwiazdzinski, Edith Heurgon, Édition L'aube Essai, 2005
- *Le sacre du temps libre – La société des 35h*, Jean Viard / Préface d'Elisabeth Guigou, Édition L'aube Intervention, 2002
- *La ville à mille temps*, Jean Yves Boulin et U. Muckenberger – Préface de Martine Aubry, Édition L'Aube Datar bibliothèque des territoires, 2002
- *La France des Temps libres et des vacances*, Jean Viard Françoise Potier / Jean-Didier Urbain, Édition L'aube DATAR bibliothèque des territoires, 2002
- *Temps des Courses – Course des temps*, Jean-Pierre Bondue, Édition USTL, 2004
- *Le culte de l'urgence – La société malade du temps*, Nicole Aubert, Flammarion, 2003

Retrouvez ces informations
et l'actualité de l'association sur
tempoterritorial.free.fr

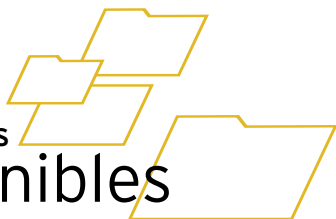
Partenaires engagés

Adhérents (collectivités, associations, entreprises, individuels) :

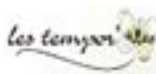
Conseils Généraux : Essonne, Gironde, Isère, Seine-Maritime et Val de Marne, communautés urbaines du Grand Lyon, de Nantes et de Dunkerque, communautés d'agglomérations de Poitiers et Montpellier, villes de Rennes, Angers, Saint-Denis, Paris, Chambéry et Dijon, l'Université Iris / Dauphine, l'Afet et Sherpaa, ...



Documents disponibles



- Tempos du Mois (lettre d'actualités et d'échanges)
- Actes des Temporelles 2005 et 2006
- Plaquette de présentation " *Tempo Territorial* "
- Plaquette " *Concilier les temps en entreprise* "
- Dossier de capitalisation des premières expérimentations
- Statuts, composition du conseil d'administration et des groupes de travail



Adhésions 2007

Personne physique : 20 € / an

Personne morale :

- pour moins de 20 salariés : 250 € / an
- entre 20 et 49 salariés : 500 € / an
- plus de 50 salariés : 1 000 € / an

Tempo Territorial

Conseil Général de la Gironde
Esplanade Charles de Gaulle
33 074 – Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 99 35 37
tempoterritorial@yahoo.fr



COMMISSION EUROPÉENNE
AVEC LE SOUTIEN DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Tempo
TERRITORIAL